LA PRESSE AFFAIRES

Patrimoine Dundee offre 123,4 millions pour Partenaires Cartier

MARTIN VALLIÈRES

TORONTO — Après des semaines de rumeurs, la société torontoise Patrimoine Dundee, l'une des plus grosses entreprises indépendantes de conseillers financiers au Canada, a confirmé son intention de s'emparer de son vis-à-vis montréalais : le Groupe financier Partenaires Cartier, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les deux entreprises ont convenu d'une offre d'achat d'une valeur de 123,4 millions de Dundee pour toutes les actions de Partenaires Cartier, dont 95,2 millions au comptant et 3,7 millions d'actions de Dundee aux actionnaires de Cartier.

Dundee offre aussi de prendre en charge la dette de Partenaires Cartier, qui atteint près de 90 millions selon les informations préliminaires divulguées en fin de journée hier à Toronto.

Avec cette acquisition, Patrimoine Dundee prévoit presque doubler la taille de son actif sous administration, qui passera de 20 à 36 milliards de dollars.

La future organisation combinée comptera quelque 3800 conseillers financiers répartis dans un réseau de 350 succursales à la grandeur du Canada.

Selon les dirigeants de Dundee et de Cartier, l'union de ces deux entreprises créera le plus gros regroupement de conseillers financiers indépendants au Canada pour la gestion de patrimoine financier des individus, incluant la distribution de fonds d'investissement et le courtage d'assurance.

En contrepartie, pour le milieu financier montréalais, l'annonce de cette offre d'achat amicale marque une autre étape du démantèlement des activités de gestion de fonds d'investissement que la Caisse de dépôt et placement avait mené à coups de dizaines de millions en investissement, de 1998 à l'an dernier.

Le Groupe financier Partenaires Cartier, qui cherchait un partenaire depuis un certain temps pour se donner un nouveau souffle, constitue le dernier élément d'importance du portefeuille constitué par la Caisse de dépôt dans des sociétés montréalaises de gestion de fonds d'investissement.

Cette stratégie avait été mise de l'avant à la demande du gouvernement du Parti québécois, qui était inquiet de la gestion centralisée à Toronto des fonds d'investissement dans lesquels les Québécois investissent de plus en plus.

L'an dernier, la Caisse de dépôt avait vendu son autre filiale importante dans ce secteur, StrategicNova, à Patrimoine Dundee en échange d'une participation de 18 % dans sa société de contrôle.

Avec l'offre d'achat de Dundee pour Cartier, la participation de la Caisse dans cette société devrait être diluée autour de 15 %, a-t-on suggéré hier lors d'un appel-conférence des dirigeants de Dundee et de Cartier.

« Nous avons poursuivi un rêve depuis 1999 et nous étions sur la bonne voie, en ayant créé une société avec 16 milliards en actif sous administration et des revenus de 195 millions l'an dernier. Mais les conditions difficiles du marché nous ont convaincu de chercher un partenaire majeur », a dit Jean Dumont, président du conseil de Partenaires Cartier.

M. Dumont prévoit se joindre au conseil d'administration de Patrimoine Dundee après la clôture de la transaction. Quant au sort réservé aux 3400 conseillers financiers de Cartier, M. Dumont a laissé entendre que tous seraient intégrés dans la nouvelle organisation.

Toutefois, la forme finale que prendra ce regroupement sera déterminée au cours des prochains mois par un comité de dirigeants des deux entreprises.

Jean Dumont a tenu à souligner que « même si le marché du Québec ne compte plus que 15 % du marché canadien des fonds d'investissement, c'est néanmoins le marché régional à plus fort potentiel de croissance ».

Pour les actionnaires de Partenaires Cartier, l'offre amicale de Dundee équivaut à 54 cents par action au comptant et à 0,021 action de Dundee, soit environ 70 cents selon la cote des actions de Dundee à la Bourse de Toronto, qui s'échangeaient à 7,55 $ au moment des négociations.

Hier, les actions de Patrimoine Dundee cotaient à 7,90 $ avant l'interruption des transactions, en début d'après-midi, deux heures avant l'annonce de l'entente avec les actionnaires de Cartier.

Actionnaire principal à hauteur de 69 % de Partenaires Cartier, la Société en commandite Capital Cartier, a déjà accepté de déposer ses actions.

Un témoin clé dans l'affaire

POURSUITE
suite de la page une

Le responsable de l'enquête sur Jitec, Paul Trudeau, a lui-même reconnu avoir reçu 1000 $, soit 10 billets de 100 $ dans une enveloppe, de Herbert Black, à la veille de Noël 2000.

C'est Catherine Gagnon, une avocate qui a travaillé au service des enquêtes de la CVMQ entre 2000 et 2002, qui a appris d'une source extérieure qu'un enquêteur avait été soudoyé par Herbert Black. Elle en a fait part plus tard à la direction de la CVMQ, après avoir quitté son poste pour travailler au bureau d'avocats Fasken Martineau.

Selon ses déclarations sous serment, Catherine Gagnon affirme que son ancien chef de service, Jeannot Montminy, était au courant que Paul Trudeau avait accepté de l'argent de Herbert Black. Elle explique aussi avoir attendu avant de dénoncer Paul Trudeau, parce que celui-ci savait qu'elle était la conjointe du premier ministre Bernard Landry depuis deux ans. Il pourrait dire à tout le monde au bureau qu'elle en profitait en voyageant aux frais de l'État et en obtenant des bons billets pour les matches de tennis, craignait Catherine Gagnon, qui avait aussi peur de la réaction de Herbert Black.

Même si la direction de la CVMQ était au courant, ce n'est qu'après la conversation de Catherine Gagnon avec Jeannot Montminy que la CVMQ a congédié Paul Trudeau.

Pour les avocats de Benoit Laliberté, cette séquence d'événements prouve que la CVMQ a mal agi dans le dossier de Jitec et que ses décisions ont précipité la ruine de l'entreprise et de son fondateur.

Benoit Laliberté réclame 117 154 811 $ à la CVMQ, une somme qui représente une partie des pertes qu'il a subies dans cette affaire.

À la CVMQ, on n'était pas encore au courant hier du dépôt de la poursuite de M. Laliberté. « Ce n'est pas la première fois qu'on apprend quelque chose par les journaux », a dit sa porte-parole, Barbara Timmins.

La poursuite du président de Jitec est la plus importante à avoir été intenté contre l'organisme de réglementation, qui reçoit souvent des mises en demeure mais très peu de poursuites.

La CVMQ n'a toujours pas réussi à congédier son enquêteur Paul Trudeau. Le syndicat des employés de la fonction publique a déposé un grief et obtenu gain de cause devant le tribunal du travail. La CVMQ en a appelé de cette décision devant la Cour supérieure et demandé une injonction pour ne pas être obligée de

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE©
Benoit Laliberté, ex-président de Jitec.

réintégrer Paul Trudeau à son poste en attendant que la cause soit entendue. La requête en injonction fait actuellement l'objet d'un appel de la CVMQ.

Quant au résultat de la longue enquête sur Jitec, il devrait être connu avant Noël, a indiqué la porte-parole. « Le rapport d'enquête a été complété cet automne et transmis au contentieux qui décidera quelle suite y donner », a-t-elle dit.

La CVMQ peut décider de déposer des poursuites devant les tribunaux ou en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, ou encore de ne rien faire du tout.

José Boisjoli nommé président de Bombardier Produits récréatifs

LAURIER CLOUTIER

Changement de la garde chez Bombardier Produits récréatifs. Michel Baril, président et chef de l'exploitation, quitte la compagnie Bombardier « pour poursuivre d'autres intérêts » et José Boisjoli, déjà président de la plus grosse division, le remplace.

Avec Bombardier depuis 1989, José Boisjoli a gravi rapidement les échelons, surtout à partir de 1992. Âgé de 46 ans, M. Boisjoli occupait la présidence de la division des motomarines, des motoneiges et des VTT depuis 1998, avant d'être nommé.

Seules les divisions des moteurs Rotax, en Autriche, et Johnson Evenrude, au Wisconsin, ne tombaient pas sous sa responsabilité.

« José Boisjoli était là au début des motomarines Seadoo et a largement contribué au nouveau succès des motoneiges Skidoo qui ont repris le premier rang de leur marché cette année », a souligné à *La Presse Affaires* la vice-présidente et porte-parole, Dominique Dionne.

L'arrivée des nouveaux propriétaires de Bombardier Produits récréatifs n'a pas influencé ce changement de la garde, a-t-elle ajouté.

Dans le processus de sélection du nouveau président et parce que la vente n'est pas encore finalisée, « c'est la compagnie Bombardier qui a décidé, mais en accord avec les 3 acheteurs : Bain Capital (50 %), la Caisse de dépôt et placement du Québec (35 %) et la famille Bombardier (15 %) ».

« C'est le candidat idéal pour assurer une transition harmonieuse », a déclaré le président-directeur général de Bombardier, Paul Tellier, dans un communiqué.

Michel Baril, âgé de 49 ans, travaillait chez Bombardier depuis 24 ans, d'abord chez Bombardier Transport et Bombardier Aéronautique.

Il occupait la présidence de Bombardier Produits récréatifs depuis février 2001 et a « choisi d'autres horizons », a conclu Dominique Dionne.

3183939A

Gabriel Lexus Toyota
3333, Côte de Liesse, St-Laurent
(514) 747-7777
ventes@gabriel.lexus.ca

Prestige Lexus
5770, boul. Taschereau, Brossard
(450) 923-7777
ventes@prestige.lexus.ca

Spinelli Lexus Toyota
561, boul. St-Joseph, Lachine
(514) 634-7171 1 800 352-6111
ventes@spinelli.lexus.ca

Vimont Lexus Toyota
255, boul. St-Martin Est, Laval
(450) 668-2710 1 800 625-3987
ventes@vimont.lexus.ca

LEXUS
À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION.

* PDSF de la Lexus ES 330, suffixe E. Transport et préparation en sus. Le véhicule peut ne pas être identique à celui montré. Voyez votre concessionnaire Lexus pour tous les détails.